



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 30200

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) qui estime que la consommation d'héroïne en France augmente et qu'elle ne touche plus seulement les usagers traditionnels mais se diffuse dans des populations plus jeunes. Deux nouveaux publics sont concernés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur cette étude et les mesures qui sont mises en oeuvre pour faire diminuer la consommation de cette drogue.

Texte de la réponse

Les systèmes d'observation relatifs aux drogues et à leurs usages en France font effectivement apparaître plusieurs tendances préoccupantes concernant la consommation d'héroïne et ses conséquences sanitaires. Ce produit est aujourd'hui davantage disponible, notamment du fait de la très forte croissance de la production afghane. Sa consommation est en augmentation, non seulement parmi les personnes habituellement usagères d'opiacés mais aussi parmi des populations peu familières de ces produits. Les modes d'usage de l'héroïne sont aujourd'hui plus variés et plus complexes, ce dont témoignent la fréquence de l'usage par voie nasale et des consommations associées d'autres produits. Dans le milieu festif « techno » l'usage de l'héroïne apparaît également comme de plus en plus accepté et visible, sans perception réelle de sa dangerosité, par une génération qui n'a connu ni les débuts du sida, ni la dépendance aux opiacés avant l'arrivée des traitements de substitution. Actuellement des jeunes usagers semblent éloignés des connaissances élémentaires en termes de réduction des risques. Compte tenu de ces enjeux, de nouvelles mesures s'imposent. Il faut tout d'abord surveiller avec plus d'efficacité les conséquences sanitaires de la consommation d'héroïne sur la population. L'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) coordonne notamment un travail de recoupement des sources de données concernant les décès par surdose. La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a également demandé à l'institut de veille sanitaire (InVS) de lui faire des propositions pour une meilleure efficacité de notre système de surveillance sanitaire. Il est également nécessaire de lutter contre la disponibilité de l'héroïne. À cet effet, le récent plan gouvernemental comprend diverses mesures de lutte contre le trafic et de coopération internationale dont la mise en oeuvre a débuté, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne et des réunions du groupe horizontal drogues, présidé par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Afin de mieux prévenir la consommation d'héroïne et d'opiacés, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a d'ores et déjà engagé un travail pour la conception d'une brochure d'information et de mise en garde sur les dangers de l'héroïne. Pour mieux prendre en charge les consommateurs d'héroïne, le plan gouvernemental complète les nombreuses mesures du plan addictions 2007-2011. Au sein de la commission addictions, le groupe de travail sur les traitements de substitution aux opiacés (TSO) poursuit également ses travaux dans un souci permanent d'amélioration de la disponibilité et de la sécurité de ces thérapeutiques. Il est en outre nécessaire d'améliorer les stratégies de réduction des risques. C'est pourquoi, la ministre chargée de la santé a commandé à l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) une expertise

collective visant notamment à donner, sur des bases scientifiques, des pistes pour concevoir des stratégies de santé au nouveau contexte de consommation des drogues plus adaptées. La ministre souhaite également que l'INPES étudie la faisabilité d'une stratégie de prévention des premières injections chez les usagers de drogues. Enfin, la gestion des alertes sanitaires concernant la consommation de produits psycho actifs, notamment d'héroïne, doit encore être améliorée afin de mieux protéger le public potentiellement concerné. C'est pourquoi la direction générale de la santé (DGS) doit, avec l'aide de ses principaux partenaires, finaliser prochainement une procédure de gestion de ce type d'alerte.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30200

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7719

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9601